



UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020



Ouest Provence Entreprises

MON ENTREPRISE BOUGE

Empl'itude

POUR L'EMPLOI

PRESENTATION DU LABEL EMPL'ITUDE



LA SOCIÉTÉ AVANCE, MON ENTREPRISE AUSSI.

Le label Empl'itude a été créé en 2007 à l'initiative d'Émergence(s) Compétences Projets, l'association d'animation du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) de Marseille Provence Métropole Centre. Depuis 20 ans, Émergence(s) accompagne plus de 2000 personnes chaque année qui sont éloignées du marché de l'emploi. Pour ce faire, le PLIE mobilise notamment un réseau d'entreprises partenaires qui mènent des actions bénévoles à destination des demandeurs d'emploi (simulations d'entretien de recrutement, parrainages de demandeurs d'emploi, informations sur les métiers...). C'est pour valoriser ces engagements exemplaires et favoriser l'implication d'un plus grand nombre, qu'un travail a été mené en 2007 conduisant à la création du label Empl'itude sur le territoire marseillais.

Empl'itude est le premier label territorial en France qui valorise les actions et les bonnes pratiques des organisations en matière d'emploi, de ressources humaines et d'engagement sociétal. Il s'adresse à tout type d'organisation quelque soit sa taille ou son domaine d'activité qui, à travers leur activité facilitent le retour à l'emploi et l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail. Empl'itude distingue les organisations qui placent les habitants de leur territoire au centre de leur stratégie de développement. Il s'agit avant tout d'un outil au service du territoire qui permet de renforcer la solidarité et la cohésion territoriale en développant les passerelles entre entreprises, acteurs institutionnels et professionnels de l'emploi et de l'insertion. Mais c'est également un outil au service des entreprises qui permet de reconnaître leurs engagements, les valoriser et les faire progresser dans leurs démarches citoyennes et responsables.

En 10 ans, la notoriété du label Empl'itude s'est étendue au-delà des frontières du bassin Marseillais et Émergence(s) souhaite désormais faire bénéficier d'autres territoires de son dispositif de labellisation en mettant à profit son expérience. Dans cette perspective, une première phase d'essaimage a été menée de manière expérimentale en 2014 et 2015 en région PACA sur les territoires du Vaucluse et des Pays de Lérins. Suite à cette première phase concluante, Émergence(s) a pu avancer de manière empirique sur un processus d'essaimage et 2017 marque le lancement officiel de l'implantation du label Empl'itude sur d'autres territoires, au niveau régional mais aussi national.



Empl'itude est un « label d'engagement » qui doit permettre aux entreprises de progresser et de renforcer leurs engagements quelque soit leur niveau d'implication. Le label Empl'itude met en avant les organisations qui s'engagent à progresser durablement et ce, même si elles ne sont qu'au démarrage de leur démarche en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Le dispositif territorial de labellisation Empl'itude repose sur un référentiel bâti avec l'AFNOR et sur un protocole d'engagements signé par les principaux acteurs institutionnels et économiques locaux. Les signataires du protocole s'engagent à promouvoir le label ainsi qu'à participer au jury de labellisation.

AXE 1 : Favoriser l'accès à l'emploi

1.1 Informer sur les secteurs, les métiers et les organisations

1.2 Contribuer à la professionnalisation des scolaires, étudiants, demandeurs d'emploi et créateurs d'entreprise

AXE 2 : Recruter, accueillir et favoriser l'évolution des collaborateurs

2.1 Mettre en œuvre des modes de recrutement non-discriminants

2.2 Favoriser des modalités d'accueil et d'intégration adaptées aux besoins des personnes recrutées

2.3 Mettre en place les conditions nécessaires pour favoriser l'évolution des collaborateurs

AXE 3 : Assurer la pérennité de la démarche

3.1 Inscrire les valeurs en faveur de l'insertion et de l'emploi dans sa politique, déployer la démarche et l'évaluer afin de l'améliorer

3.2 Communiquer sur sa démarche et partager les bonnes pratiques

Le référentiel Empl'itude s'articule autour de trois axes regroupant des engagements socles et des engagements optionnels. Les engagements socles s'inscrivent dans une logique de responsabilité sociétale et solidaire sur le territoire et sont indispensables à la mise en œuvre de la démarche Empl'itude. Les engagements optionnels sont cités à titre non exhaustif et permettent aux organisations qui le souhaitent de s'engager dans des actions de progrès.

Le premier axe du référentiel Empl'itude vise à dynamiser l'emploi sur le territoire en contribuant à la professionnalisation des publics prioritaires. Le deuxième axe permet de favoriser l'intégration et l'évolution professionnelle des collaborateurs dans le respect d'une égalité de traitement. Le troisième axe garanti la pérennité de la démarche Empl'itude en affirmant et diffusant ses valeurs en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Le label Empl'itude est accessible aux organisations qui ont engagé ou qui s'engagent à intégrer dans leur stratégie des actions visant à favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle sur leur territoire. Un seul dossier de labellisation peut être constitué pour plusieurs établissements d'une même entité.

Critères d'éligibilité

Empl'itude s'adresse à tout type d'organisation quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité. Toutefois pour être éligible, l'organisation candidate doit :

- Comporter un salarié minimum ;
- Avoir un an d'existence minimum ;
- Être à jour de ses obligations légales.

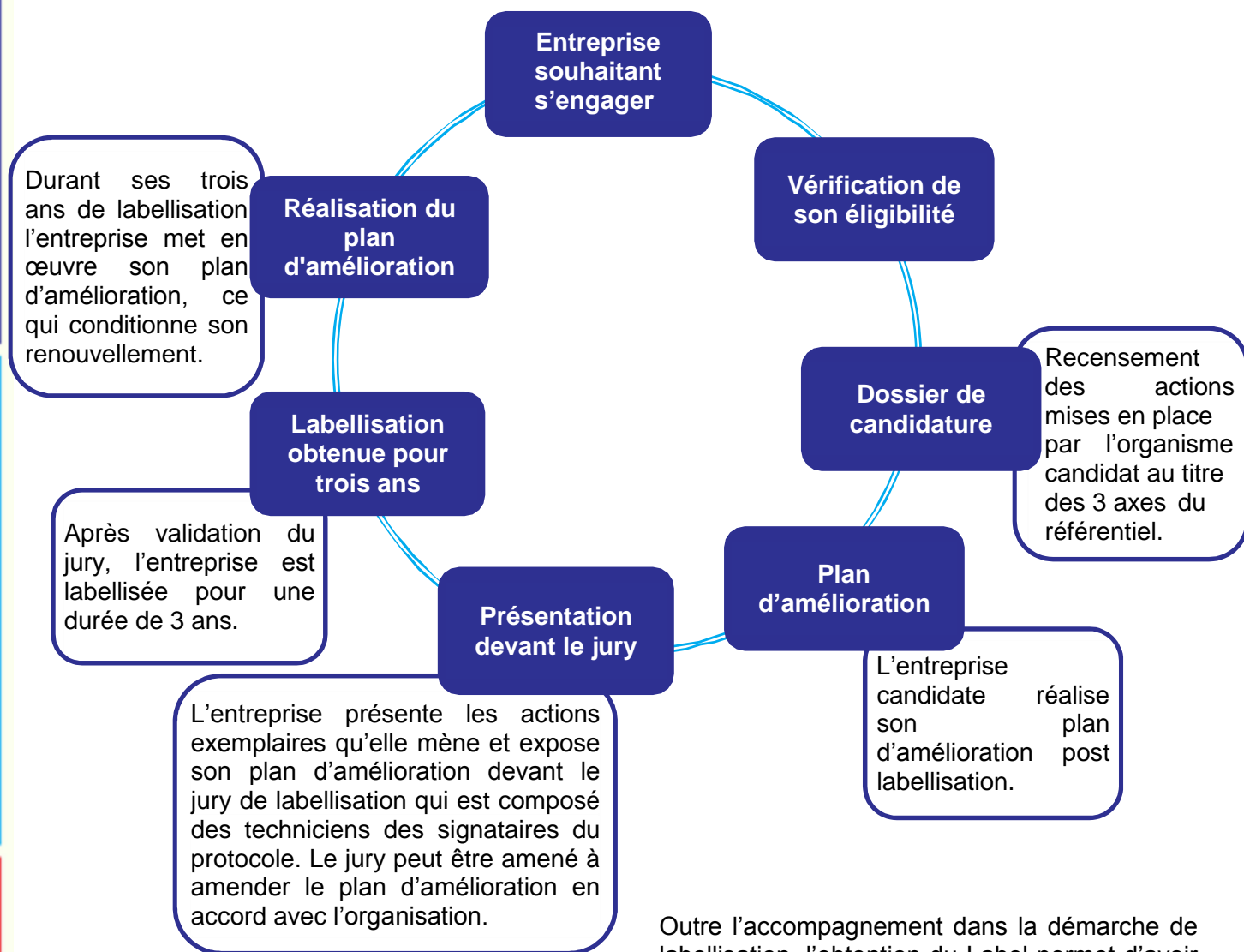
Critères de labellisation

Pour être labellisable l'organisation candidate doit :

- Justifier au minimum d'une action par engagements socles et apporter les éléments de preuve correspondant ;
- Proposer un plan d'amélioration au jury de labellisation.

3 | LE PARCOURS DE LABELLISATION

L'entreprise est accompagnée tout au long de sa démarche de labellisation. Cet accompagnement peut être réalisé par l'animateur même du dispositif ou bien par un prestataire extérieur mandaté pour cela. Dans les deux cas, l'accompagnateur ne participe pas aux délibérations du jury.



La labellisation entraîne une participation de l'entreprise qui est calculée selon son effectif en équivalent temps plein :

- De 1 à 25 ETP : 500 €
- De 26 à 50 ETP : 750 €
- De 51 à 100 ETP : 1 000 €
- De 101 à 250 ETP : 1 500 €
- Plus de 250 ETP : 3 000 €

Outre l'accompagnement dans la démarche de labellisation, l'obtention du Label permet d'avoir accès à une offre de services comprenant :

- Des outils de communication qui permettent à l'entreprise de valoriser ses engagements auprès de ses parties prenantes (droit à l'utilisation du logo, visibilité sur le site internet du label, affiches et flyers présentant le label)
- Une adhésion au Club Empl'itude (4 fois / an) afin de favoriser les échanges et les interactions entre les membres autour d'une problématique commune
- Un accès à la base de données des bonnes pratiques Empl'itude
- Une manifestation annuelle de remise officielle des certificats de labellisation

Empl'itude : un réel atout de cohérence et d'attractivité pour le territoire

● *Créer des synergies entre les acteurs institutionnels et les entreprises du territoire :*

Par leur visibilité et leur notoriété, les entreprises labellisées peuvent être sollicitées par les pouvoirs publics. Elles jouent le rôle de points d'ancrage et donne l'impulsion nécessaire pour favoriser l'engagement d'autres entreprises.

● *Valoriser les entreprises locales :*

Empl'itude est un moyen pour les acteurs institutionnels de valoriser les entreprises locales qui s'engagent sur leur territoire. Chaque année, une cérémonie de remise officielle des certificats de labellisation est organisée en présence des signataires du protocole d'engagements.

● *Créer de la solidarité entre les publics éloignés du marché de l'emploi et les entreprises locales :*

Le 1er axe du label, « favoriser l'accès à l'emploi », concerne directement le territoire puisqu'il valorise les actions que les entreprises mènent en faveur des publics (scolaires, demandeurs d'emploi, créateurs d'activité...). L'acte de labellisation est d'ailleurs souvent suivi d'un renforcement de l'engagement de l'entreprise sur son territoire avec davantage d'actions menées et une diversification des partenariats avec les acteurs de l'emploi et de l'insertion.

● *Créer des synergies entre acteurs économiques impliqués dans la RSE/RSO (responsabilité sociale des entreprises/organisations) et faire évoluer les bonnes pratiques :*

Sur chaque territoire, les entreprises labellisées constituent un « Club Empl'itude » dont les rencontres favorisent l'échange de bonnes pratiques et la progression par le témoignage systématique d'une ou deux organisations labellisées. Par ailleurs, le site Internet du label (www.label-emplitude.fr) accueille une base de données accessible aux membres qui référence les « bonnes pratiques » Empl'itude.

Le dispositif de labellisation Empl'itude permet au territoire de disposer d'un réseau d'entreprises avec l'insertion et l'emploi comme thématique centrale et engagement moteur.

Empl'itude : un outil au service de son activité

● **Reconnaître et valoriser l'engagement de ses entreprises partenaires :**

Dans le cadre de la réalisation de son activité, la structure animatrice du label, mobilise plusieurs entreprises partenaires afin d'intervenir directement auprès des demandeurs d'emploi. Les actions menées à titre bénévole dans le cadre de ce partenariat sont indispensables dans la construction d'un parcours menant vers un emploi stable. Afin d'assurer la pérennité de ce partenariat il est nécessaire de pouvoir reconnaître et récompenser les engagements sociaux et sociétaux de ses entreprises partenaires mais aussi de leur permettre d'être valorisées auprès de leurs parties prenantes.

● **Renforcer et développer son réseau d'entreprises partenaires :**

Même s'il ne faut pas être partenaire de la structure animatrice du label pour être labellisée, les entreprises déjà investies à ses côtés, ont tendance à renforcer leurs engagements après leur labellisation. D'autre part, c'est l'opportunité de se faire connaître auprès de nouvelles entreprises qui pourront devenir partenaire à la suite de leur labellisation. De plus, la réalisation du plan d'amélioration est l'occasion d'orienter les organisations labellisées vers la structure d'animation du label.

● **Elargir son offre de service auprès de ses entreprises partenaires :**

Le label permet de proposer un service innovant à ses partenaires et de se situer au cœur de leurs préoccupations. Empl'itude est un moyen de répondre aux besoins actuels des entreprises et de s'adapter au mieux à leurs attentes.

● **Bénéficier d'un dispositif innovant :**

Le label Empl'itude est un dispositif qui est mobilisé depuis de nombreuses années et qui a fait ses preuves jusqu'à présent sur le territoire marseillais. C'est l'opportunité de bénéficier d'un projet clé en main tout en étant accompagné dans sa mise en place.

Le dispositif de labellisation contribue à faire évoluer le regard que portent les acteurs économiques sur les structures dédiées à l'emploi et à l'insertion. Elles sont ainsi confortées dans leur rôle d'acteur pouvant offrir des services aux entreprises de son territoire. C'est également l'occasion de démontrer qu'elles sont un acteur sur lequel les entreprises peuvent s'appuyer.

Empl'itude : un outil de progression et de valorisation

● **S'intégrer progressivement dans une démarche globale de RSE :**

La Responsabilité Sociale des Entreprises/Organisations (RSE/RSO) devient un thème incontournable pour les grandes comme pour les petites structures. Que ce soit par nécessité ou par conviction, les entreprises sont de plus en plus amenées à s'engager dans une démarche globale de RSE/RSO. Le label Empl'itude permet d'amorcer une démarche de RSE/RSO dans sa dimension sociale et constitue une première étape vers une intégration complète de l'ensemble des dimensions qui composent la RSE/RSO. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'Emergence(s) et l'Agence Lucie ont signé un accord de partenariat en 2015. Certaines entreprises Empl'itude peuvent désormais poursuivre leur engagement sur le champ de la RSE/RSO en s'engageant dans une démarche de labellisation Lucie à des conditions facilitées.

● **Affirmer sa position d'acteur engagé sur le territoire :**

L'obtention du Label Empl'itude est un signe de reconnaissance des engagements portés par une organisation ainsi que des actions qu'elle mène volontairement. A travers sa labellisation, la crédibilité du discours tenu par l'entreprise sera renforcée et elle pourra communiquer de manière efficace en s'appuyant sur le label Empl'itude.

● **Intégrer un réseau local d'entreprises :**

L'ensemble des organisations labellisées forme une communauté Empl'itude sur chaque territoire où le dispositif est implanté. Les membres labellisés se regroupent autour de valeurs communes et partagent une vision similaire en faveur du développement territorial. C'est l'opportunité pour eux de pouvoir s'enrichir de l'expérience des autres mais aussi d'élargir leur sphère d'influence grâce à leur appartenance à un réseau constitué d'entreprises et d'acteurs publics. Afin de soutenir les interactions et les échanges entre les membres labellisés, des clubs sont organisés régulièrement et un accès à la base de données des bonnes pratiques sur le site internet du label leur est réservé.

● **Renforcer son attractivité :**

L'obtention et l'exploitation du label contribue à forger l'image et la réputation de l'entreprise auprès de ses parties prenantes et renforce sa marque employeur. Cela est particulièrement intéressant dans le cadre de recrutement, notamment sur les métiers en tension afin d'attirer des candidats.

● **S'inscrire dans une démarche d'amélioration continue :**

Le parcours de labellisation représente l'opportunité pour l'organisation candidate d'établir un bilan des actions menées et ainsi d'enrichir et d'améliorer ses pratiques. L'entreprise accompagnée tout au long de sa démarche de labellisation par une personne dédiée peut alors bénéficier d'un diagnostic externe. Cet accompagnement se poursuit après l'obtention du label afin d'assurer la continuité des engagements et la pérennité de la démarche. La présentation de son dossier devant le jury de labellisation permet également à l'entreprise de bénéficier de recommandations de la part des principaux acteurs de l'emploi et de l'insertion sur le territoire. De plus, grâce à ses nombreux partenariats et sa connaissance du territoire, Empl'itude donne une visibilité de l'ensemble des outils et dispositifs à destination des entreprises.

● **Améliorer la cohésion interne :**

La démarche de labellisation offre l'opportunité d'une véritable démarche projet qui est participative et socialement valorisante au sein de l'organisation candidate. C'est l'occasion pour une entreprise de valoriser et favoriser les initiatives individuelles de ses collaborateurs. Il s'agit également d'un outil permettant de fédérer ses collaborateurs autour de valeurs communes et contribue à la motivation interne de ses équipes. De plus, l'obtention du label entraîne un sentiment de fierté de la part de l'ensemble des collaborateurs et constitue un facteur de fidélisation important.

● **Structurer la gestion de ses Ressources Humaines :**

L'accompagnement dédié lors de la phase de formalisation du dossier de labellisation puis les recommandations émises par le jury offrent la possibilité à l'entreprise de bénéficier d'un appui dans la structuration de ses process RH. C'est notamment le cas des TPE et PME qui n'ont pas toujours une personne dédiée à cette activité en interne. Les problématiques liées à l'intégration de nouveaux collaborateurs ainsi qu'à leur montée en compétences entraînent la nécessité de procéder à un minimum de formalisation des pratiques RH de l'organisation.

La RSE/RSO est accessible à tous, ce n'est pas un simple concept mais bien le reflet d'actions concrètes qui d'ailleurs sont déjà souvent présentes au sein de l'entreprise mais qui n'en a pas réellement conscience. Beaucoup sont acteurs de la RSE/RSO, mais peu le savent ou le font savoir. Aujourd'hui, la démarche RSE/RSO est un enjeu de développement et permet à une entreprise de renforcer son efficacité en anticipant la réglementation, en optimisant la gestion de ses Ressources Humaines et en renforçant son identité et sa culture. En d'autres termes, les engagements valorisés et encouragés par Empl'itude sont autant un levier de performance économique pour les entreprises qu'un levier de performance pour l'emploi. En intégrant les aspects sociaux et sociétaux, une entreprise considère sa performance de manière globale et construit son avenir en y associant toutes ses parties prenantes.

« Le label permet une grande fierté de la part de tous les salariés qui ont participé à ces actions. »

Sandra CHALINET,
Directrice "Les Terrasses du Port"
chez Hammerson



« Le Label Empl'itude favorise le rapprochement et donc les synergies entre les différents acteurs publics et privés de l'emploi. Ensemble pour aider, accompagner vers l'emploi durable ! »

Rémy BRACQ, Directeur de Secteur Manpower France

« Le label permet de mesurer nos axes de progrès et de mettre un cadre à nos démarches sociales. »

Georges SAPET, PDG du Groupe LDFS

« Empl'itude est une démarche qui permet de valoriser économiquement l'ensemble des actions que nous menons. »

Ghyslène DESPLANCHES,
Responsable emploi-formation à la RTM



« Je pense que le label Empl'itude peut apporter pour tous dirigeants de vraies compétences supplémentaires pour accompagner au mieux leurs équipes. »

Patrick AGATI, Directeur général d'Arcade Assistances services

« Le label
Empl'itude nous
permet de nous
démarrer. »

**Stéphanie
RAGU,**
Présidente de
Lauralba



« Le label nous a paru
une évidence pour que
nos actions soient
aussi reconnues
localement. »

Yves CHACHUAT,
DRH Sud chez
Carrefour Market



« Le label permet de
rencontrer d'autres
personnes, c'est un
véritable échange »

Christophe Hess, Gérant
de Simplex



« Le label nous a permis de nous
rendre compte de ce que l'on
faisait et dont on n'avait pas
forcément conscience. »

Laurent Lesieur, PDG de
Prop'éco



« Quand on parle du label on
valorise nos équipes mais aussi le
territoire. Tous nos clients sont
très intéressés par notre
engagement. »

Nathalie REISINGER, Présidente
d'Icare

- **Le Label est réservé aux grandes entreprises : FAUX**

A titre d'exemple, sur Marseille 38% des labellisés sont des organisations comprenant moins de 25 salariés, dont 22% sont des TPE. La portée territoriale du label correspond au rayonnement géographique des TPE/PME et permet ainsi d'agir à une échelle locale. Le Label est également l'occasion d'initier la structuration d'une politique RH au sein d'organisation n'ayant pas toujours de personne dédiée à ces fonctions.

- **Le Label traduit des engagements concrets : VRAI**

Ne peuvent être labellisées que les entreprises qui agissent déjà. Le Label valide des pratiques, les promeut et permet de les améliorer encore.

- **Le Label est incompatible avec les autres Labels et outils d'engagement des entreprises : FAUX**

Il constitue une 1ère étape qui vise à structurer et formaliser les engagements pris par l'entreprise à l'échelle locale sur le champ sociétal et social. Il lui permet donc "de tester" sa démarche de labellisation qui peut être complétée et renforcée par l'obtention de labels nationaux. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'Emergence(s) et l'Agence Lucie ont signé un accord de partenariat en 2015. Certaines entreprises Empl'itude peuvent désormais poursuivre leur engagement sur le champ de la RSE/RSO en s'engageant dans une démarche de labellisation Lucie à des conditions facilitées.

- **La labellisation coûte cher : FAUX**

Le tarif ouvrant droit à labellisation et à l'ensemble de l'offre de service proposée est déterminé selon l'effectif de l'entreprise. Ainsi plusieurs tranches de prix sont élaborées allant de 500 à 3000 euros TTC, pour 3 ans de labellisation.

- **Le Label améliore la capacité de réponse aux appels d'offres publics : FAUX**

Contrairement à ce qui avait été envisagé, les entreprises constatent aujourd'hui que le Label n'est pas encore intégré dans les cahiers des charges des appels d'offre publics. L'évolution récente du code du marché public devrait permettre à terme d'arriver à cette valorisation. Cela n'empêche pas, dès à présent, les entreprises d'informer les acheteurs publics de leur labellisation et donc, de leurs engagements sur le territoire.

- **Le label est limité à son territoire : FAUX**

Le Label est une initiative locale, et ne sont prospectées en première intention que les organisations présentes sur le territoire. Cependant, une organisation située sur un territoire limitrophe et souhaitant obtenir le label pourra néanmoins être accompagnée, à la condition bien sûr qu'elle ne soit pas sur un territoire animé par un autre porteur.

- **Le label n'est qu'un produit marketing : FAUX**

Empl'itude traduit avant tout des engagements forts et est le reflet des actions concrètes qui en découlent. Le label est un moyen de valoriser sa démarche citoyenne et responsable. Cependant, le parcours de labellisation n'est pas limité à l'obtention du label. En effet, Empl'itude est un label d'engagement et nécessite une volonté de s'inscrire sur le long terme dans la démarche.

- **Le processus de labellisation est simple : VRAI**

Depuis son engagement dans la démarche jusqu'à la réalisation de son plan d'amélioration, l'entreprise candidate est accompagnée tout au long de son parcours de labellisation. L'obtention du label est une démarche volontaire. Le processus de labellisation est conçu de manière à ce qu'il ne représente pas une contrainte supplémentaire pour les candidats. De plus, le référentiel sur lequel est adossé l'obtention du label est adapté à tout type d'organisation quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité.

- **Le label est réservé aux entreprises employant principalement des premiers niveaux de qualification : FAUX**

Nous pouvons constater que parmi les entreprises labellisées, toutes les filières d'activité sont représentées. Le label est un signal fort de différenciation et permet de se démarquer de la concurrence par ses engagements sociaux et sociétaux.

- **Le Label Empl'itude est un luxe que l'entreprise peut s'offrir quand tout va bien : FAUX**

Au contraire, les périodes de tensions et de difficultés peuvent constituer, à travers le parcours de labellisation, l'opportunité de fédérer ses équipes autour de valeurs communes et d'instaurer un dialogue constructif au sein de l'organisation. Par ailleurs, la mesure de la performance d'une entreprise ne peut se résumer à des seuls critères économiques. La performance sociale fait partie intégrante de la performance globale et durable d'une entreprise.

- **Le label Empl'itude n'est pas cohérent avec les politiques RSE impulsées au niveau du groupe auquel appartient l'entreprise : FAUX**

Le label a un impact sur le management local en donnant du sens et une déclinaison opérationnelle aux engagements pris par les directions nationales. Empl'itude est un label local et de proximité dont les actions qui en découlent peuvent être facilement perçues par les salariés de l'établissement concerné.

CONTACTS



Catherine Martinez

Directrice adjointe

Réussir Provence

PLIE Istres Ouest Provence
cmartinez@reussirprovence.fr

0618165669 / 0442560606

Frédérika Sintive

Directrice

OPEN – Ouest Provence Entreprises

contact@entreprisesouestprovence.fr

06 98 90 17 19

www.label-emplitude.fr

